

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU : REINE DES REINETTES GOURMANDES®
« Quelle Gourmande® êtes-vous ? »

ARTICLE 1 : OBJET

Les sociétés :

Cofruid'Oc Méditerranée, dont le siège social se situe à 286, route de Saint Nazaire - 34400 SAINT JUST

Sica Gerfruit, dont le siège social se situe à La Portière - 72500 CHENU

Le Verger de la Blottière, dont le siège social se situe à 49120 St Georges des Gardes

organisent du 07/09/2015 au 07/02/2016 inclus, sur deux sessions du 07/09/2015 au 04/10/2015 et du 11/01/2016 au 07/02/2016 avec les pommes Reine des Reinettes Gourmande® et Chantecler Gourmande®, un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé : « **Quelle Gourmande® êtes-vous ?** »

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exception du personnel de la société organisatrice, des personnes ayant participé à la conception du jeu et des personnes assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille en ligne directe.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

Le jeu est mis en place dans tous les magasins acceptant au préalable le principe. La participation au jeu se fait exclusivement par internet sur le site <http://www.pommes-gourmandes.fr/>

Le jeu est annoncé dans les points de vente, sur des supports promotionnels disponibles gratuitement : ronds de plateau qui présentent les modalités et les gains mis en jeu.

Pour participer par internet, le participant doit simplement se connecter sur le site <http://www.pommes-gourmandes.fr/> et se laisser guider :

- Il doit d'abord enregistrer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète, n° de téléphone et adresse e-mail), puis renseigner l'enseigne dans laquelle il a trouvé les pommes Gourmandes® puis valider.
- Il doit ensuite voter pour sa pomme Gourmande® préférée, puis choisir sa destination préférée.
- Il sera sélectionné pour les tirages au sort s'il a voté pour la pomme Gourmande® qui recevra le plus de vote.

Dans le cas où il a été sélectionné, et qu'il a gagné, il recevra le cadeau sous 8 semaines, à l'adresse enregistrée, après validation de sa participation.

Les participations au jeu seront annulées si elles sont erronées, illisibles, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement. Toute personne mineure qui tenterait par quelque moyen que ce soit de participer au jeu ne pourrait prétendre percevoir quelque gain que ce soit et contreviendrait au présent règlement ainsi qu'aux textes en vigueur en France.

Le remboursement des frais liés à l'accès au jeu s'effectuera sur simple demande écrite jusqu'au 15/03/2016 inclus à l'adresse suivante :

ALTARUNA

Jeu « **Quelle Gourmande® êtes-vous ?** »

21 rue de la poste – 66680 Canohès

accompagné d'un RIB et de l'original de la facture de consommation internet faisant apparaître l'heure, et la date de la connexion à l'accès au jeu « **Quelle Gourmande® êtes-vous ?** »

Remboursement sur la base d'une connexion forfaitaire à 0.21 Euro TTC par virement bancaire exclusivement. (Forfaits, ADSL, Câble, ou toute autre liaison spécialisée, exclus du remboursement). Les frais d'envoi de cette demande peuvent être remboursés sur la même demande écrite, par RIB et sur la base forfaitaire du tarif lent en vigueur base 20 g. Une seule demande de remboursement par foyer pendant toute la durée de l'opération (même nom, prénom, et/ou même adresse e-mail et/ou même RIB) sera acceptée. Le nom de la personne physique demandant le remboursement doit être le même que celui mentionné sur la facture de l'opérateur internet. Toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle susvisée, ou non reçue dans les délais prévus au présent article, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU : REINE DES REINETTES GOURMANDES®
« Quelle Gourmande® êtes-vous ? »

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES CADEAUX

L'internaute ayant voté pour la pomme Gourmande® qui recevra le plus de votes, sera sélectionné pour les tirages aux sorts suivants, qui désigneront le lot qu'il remportera :

- Tirage au sort du 23 octobre 2015 : 50 tabliers Gourmandes®,
- Tirage au sort du 26 février 2016 : 50 tabliers Gourmandes®,
- Grand tirage au sort du 1^{er} mars 2016 : 1 voyage gastronomique pour deux personnes.

Il ne sera attribué qu'un seul cadeau par foyer, le 1^{er} gagné (même nom, même adresse et/ou même adresse email), pendant toute l'opération.

ARTICLE 5 : CADEAUX MIS EN JEU

Sont mis en jeu pendant toute l'opération :

- 100 tabliers d'une valeur de 30 € HT l'unité
- 1 voyage gastronomique pour deux personnes d'une valeur de 1900 € HT, ce prix comprend, l'organisation du programme, 2 nuitées en 4* et/ou 5*, en chambre double, avec les petits-déjeuners, tous les repas mentionnés, hors boissons, les visites et dégustations proposées. A choisir entre deux destinations, aux dates proposées par l'organisateur.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange des lots gagnés.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Les cadeaux seront acheminés à l'adresse indiquée sur les formulaires de participation.

ARTICLE 6 : DONNÉES NOMINATIVES

Il ne sera répondu à aucune réclamation adressée obligatoirement par écrit à l'adresse du jeu, passée la date du 1^{er} mars 2016.

6.1 Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement et ne seront pas communiquées à des tiers.

6.2 Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, à exercer auprès de l'organisateur à l'adresse suivante :

ALTARUNA - Jeu « Quelle Gourmande® êtes-vous ? » 21 rue de la poste – 66680 Canohès

6.3 Déclaration du site : le site <http://www.reinedesreinettesgourmande.fr/> ainsi que le traitement de ses données ont fait l'objet d'une déclaration régulière auprès de la CNIL.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

Concernant la participation par internet, les sociétés **Cofruid'Oc Méditerranée**, **Sica Gerfruit**, et **Le Verger de la Blottière**, ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

De même, ils déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation. Ils ne sauraient être tenus pour responsables de toute avarie, casse, vol et perte intervenus lors de la livraison du lot gagné. Il vous incombe la charge des démarches auprès de la société de transport du lot.

ARTICLE 8 : MODALITÉS SPECIFIQUES

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif de jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue des résultats et des gagnants. Il est par exemple totalement interdit de jouer avec plusieurs adresses électroniques reliées à une même personne physique, ainsi que de jouer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne, ou d'utiliser des moyens techniques quels qu'ils soient pour augmenter le nombre de participation.

les sociétés **Cofruid'Oc Méditerranée**, **Sica Gerfruit**, et **Le Verger de la Blottière**, se réservent le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. Ils se réservent également le droit d'écarter du concours, toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. Ils ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Le simple fait de participer au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière de ses modalités et de son règlement.

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU : REINE DES REINETTES GOURMANDES®

« Quelle Gourmande® êtes-vous ? »

Tout litige concernant l'interprétation du présent règlement, son application, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par les sociétés organisatrices. Leurs décisions seront sans appel.

ARTICLE 9 : DEPOT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé via la société Ludilex (www.reglement-legal.net), auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Il est consultable et imprimable sur le site du jeu ou peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante jusqu'au 03/03/2016 (timbre remboursé sur demande jointe au tarif lent en vigueur, base 20 gr) : ALTARUNA - Jeu « **Quelle Gourmande® êtes-vous ?** »- 21 rue de la poste – 66680 Canohès